

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LIQUIDATION
ET DE REGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	
N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

PAIEMENT OU EXCEDENT

MONTANT DE CVAE DUE

S

Report de la case Q

OU

EXCEDENT DE VERSEMENT*

T

Report de la case R

Remboursement d'excédent de versement demandé :

* Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

Si vous êtes associé(e) d'une entité suivante : SCM, SEP (BNC) ou SCP, indiquez ci-contre le numéro SIREN de la société

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date : Signature :
Téléphone :
Adresse électronique :

Somme :	Date :	Cachet du service
N° d'opération :		

Paiement par imputation (**):
Demande d'imputation sur échéance future (**):

(**) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts des entreprises.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DONNEES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

01 Montant du CA de la période de référence : A1

02 Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois : A2

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné cadre A1, conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\frac{[0,5 \times (CA - 500\,000)]}{2\,500\,000}$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\frac{[0,9 \times (CA - 3\,000\,000)]}{7\,000\,000} + 0,5$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\frac{[0,1 \times (CA - 10\,000\,000)]}{40\,000\,000} + 1,4$
Supérieur à 50 000 000 €	1,50

03 (*) Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche B % (*)

DONNEES DE VALEUR AJOUTEE

VALEUR AJOUTEE PRODUITE

04 C

Le montant à porter dans la case C figure sur les imprimés 2059-E (ligne OG), 2033-E (ligne 137), 2035-E (ligne EX) et 2072-E (ligne T03) intitulés "Calcul de la valeur ajoutée".

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTEE

05 D

Si la limitation de la valeur ajoutée ne s'applique pas à votre entreprise, cocher la case ci-contre :

Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2 si celui-ci est servi.

Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2 si celui-ci est servi.

CALCUL DE LA COTISATION ET DES FRAIS

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E, est obtenu par le calcul suivant :

- ♦ Si $C \leq D$, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B
- ♦ Si $C > D$, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B
- ♦ Si vous avez coché la case **X**, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

06

E

CALCUL DE LA COTISATION AVANT REDUCTION

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT A REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 1000 €	0 €
	E > 1000 €	(E - 1000 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

07 COTISATION AVANT REDUCTION

F

EXONERATIONS

08 EXONERATION CFE/CVAE

G

09 AUTRES EXONERATIONS

H

10 TOTAL DES EXONERATIONS (G + H)

I

CALCUL DE LA COTISATION DUE

11 REDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES

J

12 COTISATION (F - I - J)

K

13 COTISATION MINIMUM
Si CA > 500 000 € (Cf. notice)
sinon porter le montant de la ligne K

L

14 FRAIS DE GESTION (1% de la ligne L)

M

15 CVAE DUE (L + M)

N

16 ACOMPTES VERSES (Total des lignes " Montant total à payer" des relevés d'acompte 1329-AC)

O

17 IMPUTATION DU DEGREVEMENT TRANSITOIRE DE CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

P

18 **SOLDE DE CVAE DUE** (N - O - P)

Q

Montant à reporter cadre S - page 1

OU

19 **EXCEDENT DE VERSEMENT** (O - N)

R

Montant à reporter cadre T - page 1